



Mende, le 21 décembre 2018

SUPPRESSIONS DE 8 + 1 EMPLOIS AU 01/09/2019

LES SERVICES TOUCHÉS

Le 4 décembre dernier, nos bureaux nationaux nous ont informé de la **suppression de 8 emplois (4 B et 4 C)** à la DDFiP48 pour 2019.

On aurait pu se dire que la DDFiP48 était un tantinet épargnée cette année en contribuant moins qu'en 2018, mais c'était sans compter sur la fourberie de la Direction Générale, qui nous prélève **un emploi de plus** au titre du « rebasage ».

Ce nouvel élément est « une opération technique visant à corriger le décalage persistant et marqué qui peut exister dans certaines directions entre les emplois implantés et les effectifs » Elle porte sur 130 emplois qui sont structurellement vacants et laissés vacants (gels de postes).

La DG précise que le « rebasage » ne fait pas disparaître les emplois vacants qui sont pourtant et apparemment sortis du TAGERFIP des Directions concernées ! Que deviennent donc ces emplois ? Sont-ils redistribués ? Sont-ils simplement désimplantés sans être budgétairement supprimés ? Sont-ils à rajouter aux emplois supprimés dans chaque Direction et donc aux 2 090 suppressions ? De quelles natures d'emplois s'agit-il : du C, du B, du A, du A+ ?

A ce jour, nous n'avons pas obtenu d'explication de la part de notre direction locale, (à part le fait que les documents préparatoires du comité technique local mentionnent **la suppression de 5 emplois de catégorie B**) et le Délégué Interrégional que nous avons rencontré le 10 décembre dernier à Toulouse n'a pas caché qu'il ne disposait d'aucune information sur cette ponction.

Selon les documents adressés ce jour par la direction locale, la **répartition de ces 9 suppressions d'emplois** est la suivante :

- 1 emploi de catégorie B à la Direction ;
- 1 B à la Trésorerie de Saint-Chély D'Apcher (emploi vacant) ;
- 1 B à la partie SIE du SIP-SIE de Marvejols (emploi vacant) ;
- 1 B à la partie SIE du SIP-SIE de Florac (emploi vacant) ;
- 1 B au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (emploi vacant) ;
- 1 emploi de catégorie C à la Trésorerie de Marvejols ;
- 1 C à la Trésorerie de Florac ;
- 1 C à la Paierie départementale (emploi vacant) ;
- 1 C à la Trésorerie principale de Mende (emploi vacant) ;

En juillet 2011, au moment de la fusion impôts-trésor, la DDFiP48 **comptait 206 agents.**

Au 1^{er} septembre 2019, **ils ne seront plus que 152 ce qui portera à 54 le nombre d'emplois détruits en 7 ans.**

| Années | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | totaux |
|--------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|
| Emplois supprimés | 4 | 2 | 2 | 5 | 6 | 7 | 10 | 9 | 9 | 54 |

A la veille de la mise en œuvre effective du Prélèvement à la source, au cœur, d'un mouvement social inédit qui interroge notamment les questions de justice fiscale et sociale, la Direction Générale des Finances Publiques se prépare à :

- d'une part entériner une nouvelle saignée en matière d'emplois et de moyens de notre administration,
- d'autre part et surtout à lancer les grandes manœuvres du programme AP 2022 à la DGFIP en vue de sa destruction programmée.

Nous alertons une nouvelle fois et de manière solennelle la DG et la DDFiP48 sur la situation dans les services de la DGFIP à moins de 15 jours de l'arrivée du PAS.

L'impréparation, les applications défailtantes, la tension liée à l'actualité, le manque de personnel, les déclarations incongrues et mensongères du ministre des comptes publics qui ferait mieux de se taire à jamais mettent en danger les agents qui vont être en première ligne, qui les sont d'ailleurs depuis longtemps.

Pour nous, cette mise en danger constitue un risque psychosocial majeur que nous signalons officiellement.

Nous n'acceptons et n'accepterons plus qu'un seul agent de la DGFIP soit menacé de quelque manière que ce soit dans l'exercice de ses fonctions !

Dans ce contexte, les plus de 2 130 suppressions d'emplois qui vont être entérinées sont inacceptables au regard de l'augmentation continue des charges de travail.

Les suppressions d'emplois doivent cesser et un plan de recrutement à la hauteur des enjeux doit être décidé.

La DGFIP et ses agents subissent depuis de trop nombreuses années l'exemplarité de Bercy. Leur engagement, leur conscience professionnelle ne sont jamais récompensés.

A l'instar d'autres corps de fonctionnaires auquel le pouvoir vient d'accorder une compensation financière non-négligeable,

à l'instar des décisions prises pour éteindre la crise des gilets jaunes,

nous exigeons pour les agents de la DGFIP une revalorisation salariale immédiate et pérenne.